

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie Social Média pour Inspiration Vercors », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 11 février 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 29 candidats et que parmi eux, 10 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 04 mars 2019,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de la société MY DESTINATION a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie Social Média pour Inspiration Vercors avec **MY DESTINATION**, 13 rue Camille Godard, 33 000 BORDEAUX, pour un **montant plafonné à 24 100,00 € H.T.** répartis de la façon suivante :
 - des prestations fixes pour le montant de 14 100,00 € H.T.,
 - des prestations à bons de commande plafonnées à 10 000,00 € H.T..

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 14 mars 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.



